

Je ne pense pas que ce soit exagérée comme demande. Nous ne réclamons pas une augmentation de salaire extraordinaire. Nous ne demandons pas toutes sortes de concessions scandaleuses. Tout ce que nous demandons, c'est un peu de temps, ce qui ne coûte rien à personne, sauf un peu de bonne volonté. À défaut de montrer de la bonne volonté à l'égard de nos propres employés, comment allons-nous convaincre les travailleurs canadiens que nous en ferons preuve à leur égard? Voilà ce qui importe. La question revêt une importance qui dépasse celle des seuls droits des employés du Parlement, aussi importants qu'ils soient. Les gouvernements communiquent tous les jours des messages à leurs employés, et notre Parlement devrait, à mon avis, faire comprendre que nous voulons leur donner le temps de négocier une entente raisonnable.

M. Rodriguez: Monsieur le Président, j'ai entendu hier le député de Papineau faire un excellent discours au sujet du droit des employés du Parlement à la négociation collective. Notre collègue vient lui-même de nous faire un excellent discours aujourd'hui. Ces deux députés faisaient partie du cabinet du gouvernement précédent. Ils ont eu environ 16 ans, depuis 1968, pour exprimer cette grande inquiétude, qu'ils découvrent dans l'opposition, au sujet des droits et des besoins de nos employés. M. Lloyd Francis a révélé que, selon lui, les conditions sur la Colline étaient pleines de népotisme et de harcèlement sexuel. Je voudrais demander au député ses raisons: est-ce parce qu'il est maintenant dans l'opposition ou parce que sa conversion sur le chemin de Damas lui a fait comprendre tout à coup qu'il pouvait essayer de faire dans l'opposition ce qu'il n'avait pas pu faire dans le gouvernement?

M. Rompkey: Monsieur le Président, je dirais simplement à mon collègue, le député de Nickel Belt (M. Rodriguez), qu'il ne sert pas beaucoup notre union en répétant des choses anciennes. L'ennemi est de l'autre côté. Les néo-démocrates veulent être les seuls à pouvoir se dire les défenseurs de la veuve et de l'orphelin, ils veulent jouer les pharisiens et faire croire que ceux d'entre nous qui acceptent la responsabilité de gouverner sont moins attentifs, moins sensibles, aux besoins des travailleurs de ce pays. C'est la position qu'ont toujours prise les néo-démocrates. Ceux dont nous parlons aujourd'hui ne manqueront pas de voir là un lieu commun dont il n'y a pas lieu de s'occuper. Si le député voulait vraiment être utile à ceux qu'il prétend défendre, il cesserait de faire de l'histoire, de combattre l'opposition officielle, et il commencerait à s'attaquer à ceux qui décident du sort de la mesure législative. Voilà ma réponse.

● (1230)

Mme Copps: Monsieur le Président, je voudrais poser une autre question au député de Grand Falls—White Bay—Labrador. Cette semaine il y a eu des révélations au sujet d'un de ses collègues, le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie), et de ses allégations à l'effet que son propre gouvernement était injuste, et même discriminatoire, dans ses politiques d'emploi, en raison des variations régionales de traitement. Il déclarait cela dans une lettre à un des ses électeurs. Les variations régionales de traitement sont contraires au principe d'égalité. Il y a de graves

Relations de travail au Parlement—Loi

difficultés dans des régions comme Terre-Neuve où les traitements sont négociés par voie de convention collective. Mais n'est-ce pas bien pire pour ceux qui travaillent actuellement sur la Colline, du fait qu'ils ne disposent même pas d'une convention collective pour essayer de redresser les torts qui leur sont faits? Si le ministre de la Justice du gouvernement déclare qu'il est injuste et discriminatoire d'imposer ce genre de traitement aux gens de Terre-Neuve, malheur aux employés de la colline, car ils n'ont aucun droit à la négociation collective et ils sont à la merci du gouvernement et à la merci des ministres en ce qui a trait à leurs taux de rémunération. J'aimerais lui demander ce qu'il en pense. J'aimerais aussi lui demander s'il n'estime pas qu'en refusant d'accepter l'amendement proposant le renvoi de cette mesure à un mois seulement, le gouvernement révèle sa détermination à nous presser d'adopter un projet de loi qui ne donne pas aux employés la protection qu'ils devraient obtenir. Le député ne trouve-t-il pas que cela dénote de la part du gouvernement une volonté de faire adopter aussi rapidement que possible la mesure législative la plus veule et la moins efficace, pour qu'il ne soit pas mis dans une situation où il lui faudrait accorder des droits aux employés? Cela a été clairement démontré par le fait que le gouvernement du Canada a poursuivi le Conseil canadien des relations du travail en justice pour sa propre décision. Le CCRT s'était prononcé en faveur des travailleurs. Le gouvernement aurait pu laisser la décision comme elle était, mais il a préféré en appeler de la décision et continuera probablement d'en appeler jusqu'aux tribunaux les plus élevés du pays. Il ne me semble pas que nous ayons un gouvernement intéressé aux droits des employés de la colline. Il me semble que nous avons plutôt un gouvernement intéressé à présenter la mesure législative la plus faible possible afin de pouvoir continuer à administrer les choses dans le genre de climat de népotisme et de crainte que le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) a évoqué dans sa question précédente.

M. Rompkey: Je me réjouis que ma collègue ait soulevé cette question car elle me paraît fort à propos. Le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) est un homme très direct, ce qui peut parfois vous mettre dans une fichue situation si vous êtes en politique. Mais c'est aussi un homme qui a le courage de ses convictions. Il a parfaitement raison de dire que les taux de rémunération sont discriminatoires. Il dit tout simplement ce que ses électeurs veulent qu'il dise à la Chambre. Il se trouve que les gens gagnent moins dans certaines régions du pays que dans d'autres, ce qui est discriminatoire forcé. Il faut donc remédier à cette situation. Le député de Saint-Jean-Ouest est de cet avis et je suis d'accord avec lui. Il a raison de signaler une injustice qu'il faudrait corriger, selon lui. Les gens dont il parle ont au moins le droit de négocier grâce à leur syndicat qui peut soulever cette question dans le cadre d'une convention collective. Nous voulons simplement que les employés de la colline du Parlement aient ce même droit eux aussi.

M. le vice-président: La période des questions et des commentaires est terminée. Nous reprenons le débat.